Sud Education 63 / 03
29 rue Gabrtel Péri – 63 000 Clermont-Ferrand
04 73 37 59 09
sud63@sudeducation.org

Jean-Michel Blanquer

Une école qui se tient sage – Episode 2

L'autoritarisme décomplexé

« *La liberté pédagogique n'est pas l'anarchie* »
Jean-Michel Blanquer

Un réactionnaire au ministère

On pourrait croire que de nombreuses mesures phares de l'actuel locataire de la rue de Grenelle seraient uniquement au service d'un grand rêve néolibéral telles l' individualisation des parcours scolaires (qui brisent l'égalité de traitement entre les lycéen·ne·s et les rend responsables de leur éventuel échec), la mise en concurrence des établissements, la logique managériale forcenée, la baisse des financements publics, l'adaptation de l'école aux lois du marché (voir épisode 3 : JMB le libéral). Pourtant, la politique de Blanquer n'a rien de nouveau, et contrairement à ce que prétend Macron *« On change tout, et cela n'était pas arrivé depuis Jules Ferry ! » (13/04/2018),* rien de novateur, rien de révolutionnaire, bien au contraire : Blanquer mène une politique particulièrement réactionnaire que le Rassemblement National ne désavouerait pas (voir l'épisode 1).

Le management à la mode Blanquer c'est : l'autoritarisme ; l'incapacité à écouter, à supporter la contestation, si légitime soit-elle ; l'absence totale de respect ; la méconnaissance des réalités du terrain, des besoins et des aspirations de ses acteurs ; la conception étroite du service public réduite à l'obéissance la plus servile de ses agent·e·s. Ces méthodes s'inscrivent dans une longue tradition centralisatrice, abusivement étatique.

La frénésie de réformes et les décisions emblématiques prises et imposées à marche forcée cadrent mal avec l'hypocrite, orgueilleuse et provocatrice annonce « *il n'y aura pas de loi Blanquer, j'en serai fier* ». Au contraire, ce dernier a manifestement la volonté de laisser sa trace au ministère de l'Éducation nationale, à travers des mesures qui dégagent de sérieux relents de naphtaline.

LES LOIS BLANQUER

Que l'on prenne la loi sur l'école « de la confiance », la réforme du bac - imposée sans être finalisée, les instructions sclérosantes et renforcées pour le primaire et le retour vers un mythique enseignement efficace des « fondamentaux » réduit à des « recettes » pédagogiques censées avoir fait leurs preuves, ces mesures emblématiques prises depuis deux ans et demi l'enferment dans une dimension de contrôle et de vérification bureaucratique et étatique. Une verticalité d'autant plus remarquable qu'elles n'ont fait l'objet d'aucune concertation sérieuse avec les intéressé·e·s.

Pire, les contestations naissantes ont été rapidement balayées, contrées, écrasées par le silence assourdissant de la hiérarchie, des courriers sans réponse, des contre-feux fébriles et fallacieux orchestrés par les rectorats - «*Je ne vois qu'enthousiasme* » osait déclarer le Recteur de l'académie de Clermont-Ferrand le 11 mars 2019, alors que « la réforme est contestée de toutes parts » comme le titrait la presse locale. Mais aussi par une répression d'une violence sans exemple : lycéen·ne·s gazé·e·s, nassé·e·s, frappé·e·s, humilié·e·s, agenouillé·e·s, professeurs sanctionnés, poursuivis pendant des mois par une rancœur tenace émanant d'un ministre incapable dans son orgueil de se remettre en cause et dont les recteurs·trices se feront les loyaux molosses.

Blanquer ira même jusqu'à fabriquer *ex-nihilo* un pseudo-syndicat lycéen, (voir l'épisode à venir *Blanquer ment*), « *Avenir-Lycéens* » dont les communiqués sont rédigés par les services du rectorat pour chanter les louanges de sa réforme et conspuer ses dangereux détracteurs : « *Une poignée d'enseignants syndicalistes veut imposer sa loi* » peut-on lire dans l'une de leur soi-disant pétition. Ainsi, pour faire passer ses lois, Blanquer frappe fort, attaque de tous les côtés, quitte à manipuler, mentir, menacer, sanctionner… Comment ne pas se sentir littéralement « assommé·e·s » ?

ÉVALUER POUR MIEUX CONTRÔLER

Même si cela n'a pas commencé avec lui, pour Blanquer, il faut évaluer, trier, hiérarchiser les élèves – et les enseignant·e·s. Cette obsession des évaluations s'abat sur les élèves dès l'école élémentaire (et peut-être bientôt dès la maternelle à en croire une note ministérielle) au travers d'évaluations nationales imposées malgré de nombreuses protestations en CP et en CE1, en 6ème, en seconde… des évaluations qui ne sont d'aucune utilité pédagogique, leurs contenus n'étant pas exploitables…

Lors de sa conférence de presse du 29 août 2018, le ministre avait déjà averti qu'il fallait « une montée en puissance des évaluations, ce n'est pas pour le plaisir d'évaluer mais parce que c'est un levier de progrès incontestable ». Cette affirmation tonitruante n'a pourtant dans son principe rien de nouveau et a déjà prouvé son inanité. Quel intérêt revêtent donc ces évaluations, comment le ministère exploite-t-il ces données ? « S'il s'agit d'évaluations strictement diagnostiques, donc à usage interne, pourquoi le ministère impose-t-il des remontées à l'échelon national ? Quel usage sera fait, par qui, et pour quoi faire de ces évaluations en dehors de la relation pédagogique de proximité ? » s'interrogent de nombreux syndicats. Ce n'est pas l'évaluation en tant que telle qui est contestée, mais ses enjeux, d'autant plus que l'exemple anglo-saxon peut être inquiétant : le « teaching to the test » induit par les deux tests obligatoires réalisés en deuxième et sixième années conditionne totalement l'enseignement exclusivement consacré à la réussite de ces épreuves et à la performance. Il faut dire que les enjeux dépassent largement le cadre de l'enseignement. Certes ces « tests » ont pour objectif d'informer les parents, mais aussi – surtout ? – d'aider à évaluer les enseignant·e·s et les établissements scolaires… Dans cette perspective, l'obsession pour les classements internationaux, étude PISA et autre classement Shangai sont régulièrement agités comme des épouvantails qui seraient censés attester du déclin de la qualité de l'enseignement en France, sans préciser que ces études et classements ne sont pas adaptés aux spécificités de l'enseignement français. En omettant soigneusement les mesures qui en supprimant des postes, des heures d'enseignements et en alourdissant les effectifs dans les classes, défavorisent tout particulièrement les élèves les plus fragiles.

Reprendre constamment l'antienne du déclin n'est qu'une façon implicite de décrédibiliser le travail des enseignant·e·s et de préparer l'opinion publique à des réformes présentées comme aussi inéluctables que nécessaires.

Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage…

LA MÉTHODE DE LECTURE

Le ministre a décidé d'imposer dans certaines classes sa méthode de lecture en CP : élaborée par la fondation « Agir pour l'Ecole » dont JMB a longtemps été membre, basée soi-disant sur les neurosciences, cette méthode purement syllabique fait la part belle au déchiffrage au détriment du sens – ânonner des syllabes et avoir une bonne fluence semblant préférables à comprendre les textes lus. Dans certaines académies, les inspecteurs·trices ont été sommé·e·s de trouver des classes test dans lesquelles sa méthode serait mise en place. Rien à ce jour n'a permis de prouver une efficacité supérieure aux autres méthodes – bien au contraire –, pourtant JMB s'est auto-congratulé en affirmant la réussite des tests. Et puisque c'est celle-ci et rien d'autre, Jean-Michel a élaboré un guide pour expliquer comment faire… La menace de sanctions n'a pas tardé : « *Certains* [inspecteurs] *regrettaient de ne pouvoir intervenir quand ils constataient telle ou telle mauvaise pratique en classe en l'absence de texte national de référence. Désormais il y en a un… La liberté pédagogique n'est pas l'anarchie* » a-t-il déclaré.

CAPORALISATION ET DÉMORALISATION DES TROUPES

Enseignant·e·s méprisé·e·s, sommé·e·s d'appliquer des réformes sans commentaires, analyses ni réflexion. Enseignant·e·s débordé·e·s, angoissé·e·s, notamment, - mais pas uniquement -, les collègues enseignant en lycées, menant de front la préparation de nouveaux cours sur plusieurs niveaux dans le brouillard le plus complet... Les textes paraissent tardivement, les contours des épreuves, leurs enjeux et leurs modalités ne sont pas encore fixés pour certaines, les examens se multiplient, égrenés au fil des années, les copies s'accumulent, les réunions soi-disant d'informations ou de formations s'étalent sur l'année alors même que les examens approchent et que de nombreuses questions n'ont toujours pas de réponses.

Les classes restent souvent surchargées, comment faire alors du bon travail avec 30 écoliers en primaire ? 32 en collège ? 36 en lycée ? Mais qu'importe... Il faut limiter, voire supprimer la liberté pédagogique, et pourquoi pas la pédagogie tout court. Dans le secondaire, on trouve ainsi une part de plus en plus importante accordée au contrôle continu et donc un regard et un contrôle direct par la hiérarchie locale. En lettres, les œuvres à étudier sont imposées, très « patrimoniales », les programmes sont très orientés.

Dans cette perspective Blanquer s'est forgé un outil sur mesure : le CNESCO dont l'expertise était indépendante est dépossédé de l'évaluation au profit d'un Conseil d'évaluation de l'Ecole (CEE). Or, Blanquer nomme 10 de ses membres sur 14 ! Le Conseil Supérieur des Programmes (CSP) est épuré. Un conseil des « sages » de la laïcité est piloté par des tenants d'une laïcité étroite et très rigide bien conforme aux vues du ministre. Enfin, les enseignant·e·s sont à présent sous le coup de l'obligation d' « exemplarité » imposée par la loi de juillet 2019, dite, non sans ironie, « Loi pour une École de la confiance », et peuvent être poursuivi·e·s pour faits de grève et de manifestations, entorses à présent à la législation. Ne pas être obéissant·e·s serait donc ne pas être exemplaires... (voir encadré ci-dessous).

COMMUNIQUÉ DE SUD ÉDUCATION

Dimanche 22 novembre 2020

Ce vendredi 20 novembre, trois enseignant·e·s du lycée François Mauriac de Bordeaux, syndiqué·e·s à SUD éducation, ont reçu une lettre de la rectrice indiquant qu'elle engageait contre elles et eux une procédure disciplinaire.

Quatre collègues de ce lycée, 9 en tout en Gironde, avaient reçu au mois de mars un courrier de menace de la rectrice. 9 mois après leur mobilisation contre la réforme Blanquer du Bac, 7 mois après ce premier écrit, les menaces sont donc mises à exécution.

Ce qui est reproché à nos collègues ? S'être mobilisé·e·s pour faire barrage à la mise en œuvre de la réforme du bac Blanquer. Depuis l'hiver dernier, les cas de répression se multiplient : Cahors, Carcassone, Clermont-Ferrand, Strasbourg, et bien sûr Melle. Encore une fois, l'administration cherche à réprimer celles et ceux qui, engagé·e·s dans l'action syndicale, s'opposent à la politique ministérielle. SUD éducation exige l'abandon immédiat des procédures contre nos camarades du lycée François Mauriac de Bordeaux.

SUD éducation exige l'abandon immédiat de toutes les poursuites contre les personnels mobilisés contre les politiques rétrogrades du ministère et du gouvernement. On ne touche pas à nos camarades !

Après les 4 de Melle, les 3 de Bordeaux : on ne touche pas à nos camarades !*

* Actualité de dernière minute à propos des 3 de Bordeaux :

Le 15/12/20, nos camarades ont reçu un courrier leur indiquant la sanction décidée par la rectrice : suspension de trois jours sans traitement pour l'une, blâme pour les deux autres. La rectrice de Bordeaux a renoncé à réunir des conseils de discipline : les dossiers sont vides, et il s'agit de sanctionner des faits de grève.
Ces sanctions, si faibles soient-elles au regard de l'ambition initiale de la rectrice, sont néanmoins inacceptables. **SUD éducation exige le retrait immédiat des sanctions de nos camarades du lycée François Mauriac de Bordeaux.**

Équipes administratives surchargées de travail, gestion redoutable d'emplois du temps, occupation des salles, éclatement des groupes classes, calendriers des examens surchargés et numérisations des copies, entraînant entre autre la disparition des examens blancs, annonces médiatisées appelant une réponse rapide, découverte tardive d'éléments d'organisation pourtant très importants… la liste est longue, et le dénominateur commun semble être un mépris auquel les chef·fe·s d'établissement n'étaient guère habitué·e·s. Ils·elles sont renvoyé·e·s à leur rôle d'exécutant·e·s et de subalternes. L'autonomie des établissements, tant vantée par Blanquer ne rime pas avec liberté et peine à masquer sa fonction véritable : soumettre les enseignements à l'autorité des chefs d'établissements, et inféoder ces derniers un peu plus à l'autorité centrale, bref, la sienne.

Ce dirigisme ministériel est caractérisé par sa dimension identitaire, sa forte connotation nationale, qui se révèle tout particulièrement à travers l'instauration d'un Service National Universel (voir épisode 1) ou du texte de la Marseillaise affiché sur tous les murs des classes de tous les établissement scolaires. Ainsi, Blanquer pourrait apparaître comme le champion de l'école d'autrefois, mais « en même temps » sa politique porte la marque d'une libéralisme pleinement assumé.

NE MANQUEZ PAS NOTRE PROCHAIN ÉPISODE

JMB LE LIBÉRAL